



HR Sprint

Plan de paie du

16 juin 2021

BU HCM – Cegid HR Sprint

Version : Décembre 2020

Niveau : Document Public

Mise à jour : 21 juin 2021

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

cegid

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 21 juin 2021.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	21 juin 2021
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	5
1.1. Plan de paie	5
1.2. Informations.....	5
1.3. Préconisations	5
2. Information importante	7
3. Points d’attention utilisateur.....	8
4. Valeurs 2021	9
4.1. Limite exonération fiscale vélo	9
5. DSN.....	10
5.1. Organismes.....	10
5.2. Régularisation base assujettie bloc 78.....	10
5.3. MSA Code exonération apprenti.....	17
5.4. Maladie Alsace Moselle Activité partielle	20
6. Activité partielle.....	22
6.1. Contingent annuel d’heures indemnisables	22
6.2. Taux d’indemnité légale	22
6.3. Plafond temps partiel	28
7. Télétravail	30
7.1. Indemnités forfaitaires mensuelles	30
7.2. Indemnités forfaitaires journalières	34
8. Forfait mobilités durables	42
9. Exonération forfait social 10%.....	47
9.1. URSSAF	47

9.2. MSA.....	49
10. Retraite supplémentaire agricole non cadre	51
11. Formation professionnelle continue – CDD	52
11.1. Régime général	52
11.2. MSA.....	53
12. Apprenti - APEC 0/4 PSS < 0.79 SMIC	56
13. Annexes	57
13.1. KBs utiles.....	57
13.2. KBs des plans de paie précédents.....	57

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **21062021,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés - dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

Paie Paramètres Salarié Caractéristiques Génération comptable N4DS **Préférences** Formation Interface Compléments

Paie

- Paramètres
- Salarié
- Caractéristique
- Génération con
- N4DS
- Préférences**
- Formation
- Interface
- Compléments
- Autres
- DUE dématériel
- IJSS & maintien
- eRH
- DSN

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie

Cumul édité en bas de bulletin

Absence 1

Acquis

Pris

Absence 2

Acquis

Pris

Absence 3

Acquis

Pris

Absence 4

Acquis

Pris

Cumul 1

Cumul 2

Cumul 3

Cumul 4

Cumul 5

Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin

Champ 1

Libellé

Champ 2

Libellé

Champ 3

Libellé

Etat justificatif

Heure 20 Heures travaillées

Rémunération 01 Brut avant abattement

Repas pris Montant rémunération 0500

Heures exo. 44 Heures complémentaires exonérées

Éléments du bulletin

Gestion des niveaux et des éléments dossier

Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes

Gestion des alertes de paie

Application de paie

Libellé des rubriques

Mode d'impression rubriques

Mode de saisie des rubriques

Calendrier

Edité en Gestion en heures

Visite médicale

Périodicité Tous les 2 ans

Nb de zones libres combo 0

Nb de zones libres montant 0

DUCS

Factorisation

Gestion des Accidents du travail

Activer la gestion des accidents du travail

Activer la gestion automatique des MAJs

2. INFORMATION IMPORTANTE

Ce plan de paie nécessite d'avoir installé au préalable la version Cegid HR Sprint de juin 2021.

3. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
Valeurs 2021	P9
DSN	P10
Activité partielle	P22
Télétravail	P30
Forfait mobilités durables	P42
Exonération forfait social 10%	P47
Retraite supplémentaire agricole non cadre	P51
Formation professionnelle continue – CDD	P52
Apprenti - APEC 0/4 PSS < 0.79 SMIC	P56
Annexes	P57

4. VALEURS 2021

4.1. Limite exonération fiscale vélo

Mise à jour de la limite d'exonération fiscale de l'indemnité kilométrique vélo (mobilité durable) applicable au 01/01/2021 (**élément national 1526**)

Eléments nationaux : Limite exo fiscal Annuelle Vélo

Caractéristiques
Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	1526
Libellé	Limite exo fiscal Annuelle Vélo
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Limite exo fiscal
Valeur	500,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Loi de finance du 29 décembre 2020

5. DSN

5.1. Organismes

Mise à jour des libellés des organismes suivants :

- **B022 CI BTP Caisse Grand Ouest (Nantes)**
- **B024 CI BTP Caisse Grand Ouest (Rennes)**

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p21v01/>

5.2. Régularisation base assujettie bloc 78

Nous vous apportons des cotisations pour vous permettre de régulariser les bases assujetties reprises dans les segments S21.G00.78.XXX en DSN.

Vous pouvez retrouver ces informations dans la [KB0031895 Cegid Production Sociale : comment régulariser les bases assujetties \(S21.G00.78.XXX\) ?](#).

0420 Régul Base brute spécifique

Cotisations : 0420 Régul Base brute spécifique

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID | Code: 0420

Libellé: Régul Base brute spécifique

Nature: Cotisation | Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Régul Base brute

Organisme: ARRCO

Activité: <Toutes>

Validité: Du <<Aucun>> Au <<Aucun>> Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Permet via des lignes de régularisations de régulariser la base assujettie 22 Base brute spécifique

Cotisations : 0420 Régul Base brute spécifique

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle <<Aucun>>

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie 22 Base brute spécifique

0422 Régul Base except. (AGIRC-ARRCO)

Cotisations : 0422 Régul Base except. (AGIRC-ARRCO)

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 0422

Libellé Régul Base except. (AGIRC-ARRCO)

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Régul Base brute Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme AGIRC Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Permet via des lignes de régularisations de régulariser la base assujettie 23 Base exceptionnelle (AGIRC-ARRCO)

Cotisations : 0422 Régul Base except. (AGIRC-ARRCO)

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle <<Aucun>>

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie 23 Base exceptionnelle (Agirc Arrco)

0424 Régul Base plafonnée spécifique

Cotisations : 0424 Régul Base plafonnée spécifique

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Prédéfini CEGID Code 0424

Libellé Régul Base plafonnée spécifique

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Régul Base brute Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ARRCO Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Permet via des lignes de régularisations de régulariser la base assujettie 24 Base plafonnée spécifique

Cotisations : 0424 Régul Base plafonnée spécifique

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle <<Aucun>>

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie 24 Base plafonnée spécifique

0426 Régul Assiette contrib libérateur

Cotisations : 0426 Régul Assiette contrib libérateur

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Prédéfini CEGID Code 0426

Libellé Régul Assiette contrib libérateur

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Régul Base brute Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme ARRCO Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Permet via des lignes de régularisations de régulariser la base assujettie 25 Assiette contribution libérateur

Cotisations : 0426 Régul Assiette contrib libérateur

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle <<Aucun>>

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie 25 Assiette de contribution libérateur

0428 Régul Base excep plafo AGIRC ARCCO

Cotisations : 0428 Régul Base excep plafo AGIRC ARCCO

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 0428

Libellé Régul Base excep plafo AGIRC ARCCO

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Régul Base brute Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme AGIRC Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Permet via des lignes de régularisations de régulariser la base assujettie 43 Base exceptionnelle plafonnée AGIRC-ARRCO

Cotisations : 0428 Régul Base excep plafo AGIRC ARCCO

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle <<Aucun>>

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie 43 Base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco

0430 Régul Base plafo ICP AGIRC ARCCO

Cotisations : 0430 Régul Base plafo ICP AGIRC ARCCO

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 0430

Libellé Régul Base plafo ICP AGIRC ARCCO

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court Régul Base brute Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme AGIRC Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Permet via des lignes de régularisations de régulariser la base assujettie 45 Base plafonnée ICP AGIRC ARCCO

Cotisations : 0430 Régul Base plafo ICP AGIRC ARCCO

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle <<Aucun>>

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie 45 Base plafonnée ICP Agirc-Arrco

En saisie de bulletin de paie,

0420	Régul Base brute spécifique							
0420.R01	Rappel Régul Base brute spécifique		22,00				01/05/2021	31/05/2021
0422	Régul Base except. (AGIRC-ARRCO)							
0422.R01	Rappel Régul Base except. (AGIRC-ARRCO)		23,00				01/05/2021	31/05/2021
0424	Régul Base plafonnée spécifique							
0424.R01	Rappel Régul Base plafonnée spécifique		24,00				01/05/2021	31/05/2021
0426	Régul Assiette contrib libératoire							
0426.R01	Rappel Régul Assiette contrib libér		25,00				01/05/2021	31/05/2021
0428	Régul Base except plafo AGIRC ARCCO							
0428.R01	Rappel Régul Base except plafo AGIRC ARCCO		43,00				01/05/2021	31/05/2021
0430	Régul Base plafo ICP AGIRC ARCCO							
0430.R01	Rappel Régul Base plafo ICP AGIRC A		45,00				01/05/2021	31/05/2021

En DSN,

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Bases assujetties S21.G00.78							
Date de début de période de rattachement			01/05/2021			S21.G00.78.002 Base.RattachementDateDebut	
Date de fin de période de rattachement			31/05/2021			S21.G00.78.003 Base.RattachementDateFin	
Code de base assujettie			22 - Base brute spécifique			S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie	
Montant			22,00			S21.G00.78.004 Base.Montant	
Identifiant technique Affiliation						S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation	
Numéro du contrat						S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat	
Code de base assujettie			23 - Base exceptionnelle (Agirc Arrco)			S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie	
Montant			23,00			S21.G00.78.004 Base.Montant	
Identifiant technique Affiliation						S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation	
Numéro du contrat						S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat	
Code de base assujettie			24 - Base plafonnée spécifique			S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie	
Montant			24,00			S21.G00.78.004 Base.Montant	
Identifiant technique Affiliation						S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation	
Numéro du contrat						S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat	
Code de base assujettie			25 - Assiette de contribution libératoire			S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie	
Montant			25,00			S21.G00.78.004 Base.Montant	
Identifiant technique Affiliation						S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation	
Numéro du contrat						S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat	
Code de base assujettie			43 - Base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco			S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie	
Montant			43,00			S21.G00.78.004 Base.Montant	
Identifiant technique Affiliation						S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation	
Numéro du contrat						S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat	
Code de base assujettie			45 - Base plafonnée ICP Agirc-Arrco			S21.G00.78.001 Base.Codedebaseassujettie	
Montant			45,00			S21.G00.78.004 Base.Montant	
Identifiant technique Affiliation						S21.G00.78.005 Base.IdentifiantTechniqueAffiliation	
Numéro du contrat						S21.G00.78.006 Base.NumeroContrat	

5.3. MSA Code exonération apprenti

Pour transmettre à la MSA le code exonération des apprentis, nous créons les cotisations suivantes :

2086 EXO Apprenti loi de 1979

The screenshot shows the 'Caractéristiques' tab of a software interface. The title bar reads 'Cotisations : 2086 EXO Apprenti loi de 1979'. The interface includes a toolbar with various icons and a main form area with the following fields:

- Prédéfini:** CEGID (dropdown), **Code:** 2086 (text input)
- Libellé:** EXO Apprenti loi de 1979 (text input)
- Nature:** Cotisation (dropdown), **Thème:** URSSAF (dropdown)
- Nom court:** EXO Apprenti loi (text input), Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois
- Organisme:** MSA (dropdown), Rubrique imprimable sur le bulletin
- Activité:** <Toutes> (dropdown), **Critère d'application:** CHP0 (text input)
- Validité:** A grid of dropdown menus for 'Du', 'Au', and two 'Mois' columns, all currently set to '<<Aucun>>'.

The screenshot shows the 'Calcul' tab of the same software interface. The title bar reads 'Cotisations : 2086 EXO Apprenti loi de 1979'. The interface includes a toolbar and a main form area with the following fields:

- Base de cotisation:** Base d'une Cotisation (dropdown), **Valeur:** 0980 (text input), **Libellé:** Base apprenti < 0.79 SMIC (text input), Imprimable, **Décimales:** 2 (spinners)
- Tranche plafond:** En Totalité du Salaire (dropdown)
- Taux salarial:** <<Aucun>> (dropdown), [text input], Imprimable, **Décimales:** 2 (spinners)
- Taux patronal:** <<Aucun>> (dropdown), [text input], Imprimable, **Décimales:** 2 (spinners)
- Forfait salarial:** <<Aucun>> (dropdown), [text input], Imprimable, **Décimales:** 2 (spinners)
- Forfait patronal:** <<Aucun>> (dropdown), [text input], Imprimable, **Décimales:** 2 (spinners)
- Minimum salarial:** <<Aucun>> (dropdown), [text input]
- Maximum salarial:** <<Aucun>> (dropdown), [text input]
- Minimum patronal:** <<Aucun>> (dropdown), [text input]
- Maximum patronal:** <<Aucun>> (dropdown), [text input]

Cotisations : 2086 EXO Apprenti loi de 1979

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979)

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

La cotisation 2086 est ajoutée aux profils ci-dessous :

Code : 2086	Libellé : EXO Apprenti loi de 1979	Nature :	Imprimable : <input type="checkbox"/>
Liste des profils associés			
Type	Code	Libellé	Thème du Profil
Profil type	686	MSA Apprenti -11 NC Taux AT	CEGID
Profil type	AG6	MSA Apprenti Cadre -11 Taux AT	CEGID
Nombre de profil :		2	

En DSN,

PAS	Rémunération	Primes	Activité	Autres éléments de revenu brut	Base assujettie	Composant de base assujettie	Cotisation
Cotisations individuelle S21.G00.81							
Identifiant Organisme de Protection Sociale	DMSA69 - MSA Ain-Rhône			S21.G00.81.002 CotisationIndividuelle. IdentifiantOps			
Code de cotisation	001 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1979)			S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle. CodeCotisation			
Montant d'assiette	1228,00			S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle. MontantAssiette			
Montant de cotisation				S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle. MontantReductionExoneration			
Code INSEE commune				S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle. CodeINSEEcommune			
Taux de cotisation				S21.G00.81.007 CotisationIndividuelle. TauxCotisation			

2088 EXO Apprenti loi de 1987

Cotisations : 2088 EXO Apprenti loi de 1987

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 2088

Libellé: EXO Apprenti loi de 1987

Nature: Cotisation Thème: URSSAF

Nom court: EXO Apprenti loi

Organisme: MSA

Activité: <Toutes> Critère d'application: CHP0

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Rubrique imprimable sur le bulletin

Cotisations : 2088 EXO Apprenti loi de 1987

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Base d'une Cotisation	0980	Base apprenti < 0.79 SMIC	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 2088 EXO Apprenti loi de 1987

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 002 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1987)

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Cette cotisation est ajoutée aux profils suivants :

Code :	2088	Libellé :	EXO Apprenti loi de 1987	Nature :		Imprimable :	<input type="checkbox"/>
Liste des profils associés							
Type	Code	Libellé		Thème du Profil	Prédéfini		
Profil type	688	MSA Apprenti +11/-20 NC Taux AT			CEGID		
Profil type	690	MSA Apprenti +20 NC Taux AT			CEGID		
Profil type	AG8	MSA Apprenti Cadre +11/-20 Taux A			CEGID		
Profil type	AH0	MSA Apprenti Cadre +20 Taux AT			CEGID		
Nombre de profil :	4						

En DSN,

Code de cotisation	002 - Exonération de cotisations au titre de l'emploi d'un apprenti (loi de 1987)	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1228,00	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation		S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Taux de cotisation		S21.G00.81.007 CotisationIndividuelle.TauxCotisation

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/831

5.4. Maladie Alsace Moselle Activité partielle

Modification de l'onglet DSN de la cotisation **90E8 Maladie Activité Partielle AM MSA** qui devient :

Cotisations : 90E8 Maladie Activité Partielle AM MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 115 - Cotisation Assurance Maladie pour le Régime Local Alsace Moselle

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2291

6. ACTIVITE PARTIELLE

6.1. Contingent annuel d'heures indemnisables

Mise à jour du contingent d'heures applicable au 01/01/2021 (**élément national 0620**)

Eléments nationaux : Heures indemnisables Activité Parti	
Prédéfini	CEGID
Code	0620
Libellé	Heures indemnisables Activité Parti
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Heures indemnisab
Valeur	1 607,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Arrêté du 10 mai 2021, JO du 13 mai 2021

6.2. Taux d'indemnité légale

Mise à jour des taux d'indemnité légale (table dynamique 842) applicable :

Au 01/06/2021,

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur Date de validité : 01/06/2021

Critère d'entrée 1
 Nature du critère : Eléments nationaux 029 --- Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2
 Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,7
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,7
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,7
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,7

Au 01/07/2021,

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/07/2021

Critère d'entrée 1 : Nature du critère : Eléments nationaux 029 --- Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2 : Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,7
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,7
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,7

Au 01/09/2021,

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur Date de validité : 01/09/2021

Critère d'entrée 1
 Nature du critère : Eléments nationaux 029 --- Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2
 Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,7
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,7
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,7

Au 01/11/2021,

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/11/2021

Critère d'entrée 1
 Nature du critère : Eléments nationaux 029 Activité partielle Ta... Sens =

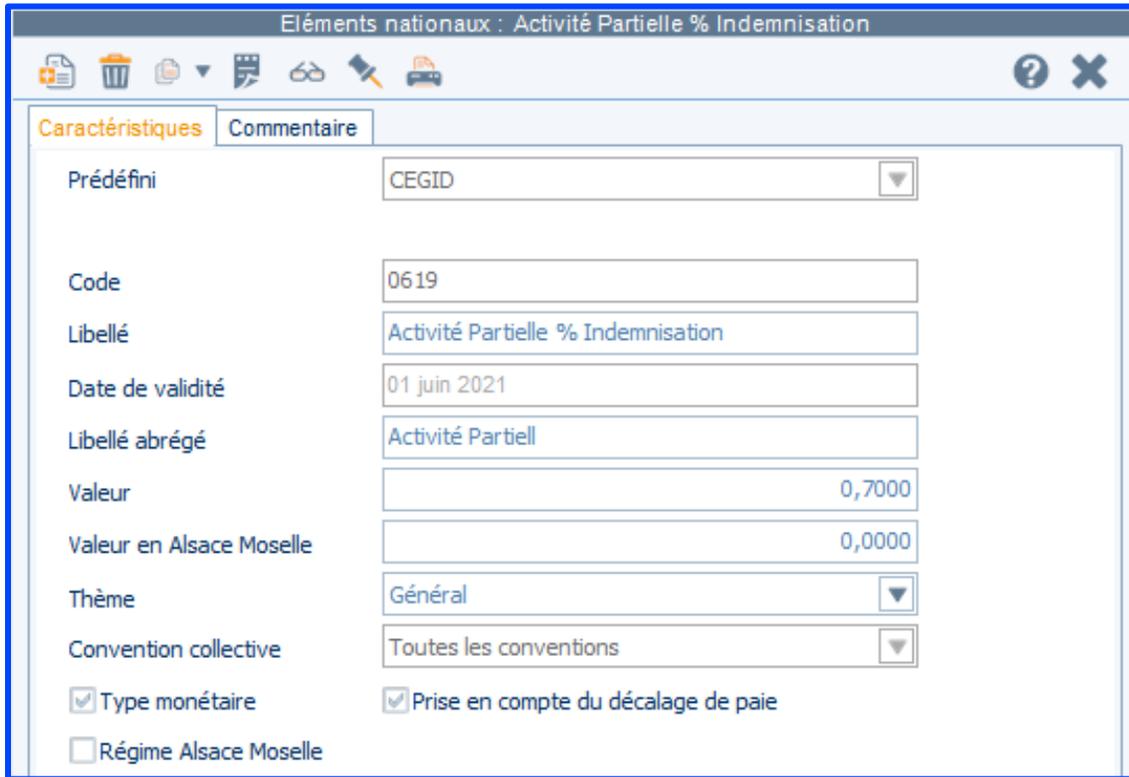
Critère d'entrée 2
 Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégés (baisse de CA<80%)	0,6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,6
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,6
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 80% mir	0,6

Mise à jour de l'indemnité légale (élément national 0619) applicable :

Au 01/06/2021,



The screenshot shows a software window titled "Eléments nationaux : Activité Partielle % Indemnisation". It features a toolbar with icons for file operations and a help/close button. Below the toolbar are two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The main area contains the following fields:

- Prédéfini:** A dropdown menu with "CEGID" selected.
- Code:** A text input field containing "0619".
- Libellé:** A text input field containing "Activité Partielle % Indemnisation".
- Date de validité:** A text input field containing "01 juin 2021".
- Libellé abrégé:** A text input field containing "Activité Partiell".
- Valeur:** A text input field containing "0,7000".
- Valeur en Alsace Moselle:** A text input field containing "0,0000".
- Thème:** A dropdown menu with "Général" selected.
- Convention collective:** A dropdown menu with "Toutes les conventions" selected.
- Type monétaire
- Prise en compte du décalage de paie
- Régime Alsace Moselle

Au 01/07/2021,

The screenshot shows a software window titled "Eléments nationaux : Activité Partielle % Indemnisation". The window has a toolbar with icons for file operations and a help icon. Below the toolbar, there are two tabs: "Caractéristiques" (selected) and "Commentaire". The "Caractéristiques" tab contains the following fields:

Prédéfini	CEGID
Code	0619
Libellé	Activité Partielle % Indemnisation
Date de validité	01 juil. 2021
Libellé abrégé	Activité Partielle
Valeur	0,6000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Décret n° 2021-671 du 28 mai 2021

6.3. Plafond temps partiel

Correction de la variable de paie **CFK8 Plafond temps partiel 2021 2** : l'élément national **0001 Plafond SS** remplace la variable de paie **CF02 Plafond * prorata calendaires**.

Variable : CFK8 Plafond temps partiel 2021 2

Prédéfini: CEGID

Code: CFK8

Libellé: Plafond temps partiel 2021 2 Nature: Calcul

Thème: Calcul de la paie

Type de base	Code	Base	Opérateur
Eléments nationaux	0001	Plafond SS	*
Variables de paie	CFM	Horaire Plafond Temps partiel	/
Variables de paie	0035	Horaire etablissement	*
Variables de paie	CFJ4	Nombre jours calendaires non AP réd	/
Variables de paie	0092	Nombre de jours calendaires du mois	+
Variables de paie	CFK€	Plafond temps partiel 2021	FIN

Ainsi, en cas d'absence non rémunérées sur le même mois qu'une absence activité partielle de type réduction, l'impact de l'absence non rémunérée ne sera plus double.

7. TELETRAVAIL

7.1. Indemnités forfaitaires mensuelles

Nous apportons le groupe de rubriques liées **1094 Ind. forfaitaire télétravail mois** pour traiter les indemnités forfaitaires mensuelles.

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
▶ Rémunération	1700	Indemnité télétrav	CEG	000000	
Rémunération	1730	Indemnité télétrav	CEG	000000	
Rémunération	80C0	Indemnité télétrav	CEG	000000	

La rémunération **1700 Indemnité télétravail mois** alimente les cumuls **TT0 Indemnité télétravail** et **TT4 Nombre de jour télétravail/semaine**.

Cumuls : TT0 Indemnité télétravail

📄 🗑️ 🔑 🚗
🔍 ✕

Caractéristiques
Bloc note

Prédéfini CEGID ▼

Code TT0

Libellé Indemnité télétravail

Nom court Indemnité télétra

Thème Autres ▼ Période RAZ Fin Période Fiscale ▼

Cumul monétaire

Type coefficient <Aucun> ▼ Coefficient ...

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération Par le montant salarial ▼

Par une cotisation <<Aucun>> ▼

Cumuls : TT4 Nombre de jour télétravail/semaine

Caractéristiques Bloc note

Prédéfini CEGID

Code TT4

Libellé Nombre de jour télétravail/semaine

Nom court Nombre de jour té

Thème Autres Période RAZ Fin Période Fiscale

Cumul monétaire

Type coefficient <Aucun> Coefficient

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération Par la Base

Par une cotisation <<Aucun>>

La rémunération **80C0 Indemnité télétravail non soumise** alimente le cumul **TT2 Indemnité télétravail non soumise**.

Cumuls : TT2 Indemnité télétravail non soumise

Caractéristiques Bloc note

Prédéfini CEGID

Code TT2

Libellé Indemnité télétravail non soumise

Nom court Indemnité télétra

Thème Autres Période RAZ Fin Période Fiscale

Cumul monétaire

Type coefficient <Aucun> Coefficient

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération Par le montant salarial

Par une cotisation <<Aucun>>

Les limites d'exonération sont déterminées par les éléments nationaux **0574 Limite exo TT travail mois** et **0575 Limite mens exo télétravail**.

Eléments nationaux : Limite exo TT travail mois

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0574
Libellé	Limite exo TT travail mois
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Limite exo TT tra
Valeur	10,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Eléments nationaux : Limite mens exo télétravail

Caractéristiques | Commentaire

Prédéfini	CEGID
Code	0575
Libellé	Limite mens exo télétravail
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Limite mens exo t
Valeur	50,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Principe de fonctionnement

En saisie de bulletin, insérer la rémunération **1700 Indemnité télétravail mois**

La fenêtre suivante s'ouvrira :

Contrôle de cohérence de la rubrique				
ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	80C0	Rémunération	Indemnité télétravail non soumise	
A insérer	1730	Rémunération	Indemnité télétravail soumise	
A insérer	1700	Rémunération	Indemnité télétravail mois	

Sélectionner toutes les rubriques

Contrôle de cohérence de la rubrique				
ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	80C0	Rémunération	Indemnité télétravail non soumise	
A insérer	1730	Rémunération	Indemnité télétravail soumise	
A insérer	1700	Rémunération	Indemnité télétravail mois	

Valider, la question suivante vous sera alors proposée :

? **Contrôle de cohérence des rubriques**

Des rubriques sélectionnées ne sont pas présentes dans le bulletin. Voulez-vous les insérer dans le bulletin en cours ?

Répondre à la question : cliquer sur **OUI**

Les rémunérations seront insérées dans votre saisie de bulletin :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au
0002	Salaire mensuel	151,67			1 500,00		
1700	Indemnité télétravail mois						
1730	Indemnité télétravail soumise					01/06/2021	30/06/2021
3219	Absence congés payés						
3212	Absence heures congés payés						
3738	Nb de jours calendaires à saisir						
4270	Indemnité congés payés						
4300	Indemnité compens. congés payés						
80C0	Indemnité télétravail non soumise					01/06/2021	30/06/2021

Saisir dans la base de la remuneration **1700 Indemnité télétravail mois** le nombre de jour de télétravail par semaine et en montant le montant de l'indemnité correspondante.

Par exemple, 2 jours par semaine de télétravail et une indemnité de 25 euros,

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au
0002	Salaires mensuel	151,67			2 000,00		
1700	Indemnité télétravail mois	2,00			5,00	01/06/2021	30/06/2021
1730	Indemnité télétravail soumise						
3210	Absence congés payés						
3212	Absence heures congés payés						
3213	Nb de jours calendaires à saisir						
4270	Indemnité congés payés						
4300	Indemnité compens. congés payés						
80C0	Indemnité télétravail non soumise				20,00	01/06/2021	30/06/2021

L'indemnité forfaitaire est bien répartie à 5 euros soumis à cotisation et 20 euros non soumis (2*10 euros).

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			2 000,00		
1730 Indemnité télétravail soumise				5,00		
TOTAL BRUT				2 005,00		
2000 Maladie	2 005,00	0,7500	15,04		7,0000	140,35
2030 Ass. Vieillesse TA	2 005,00	6,9000	138,35		8,5500	171,43
2060 Vieillesse dépl.	2 005,00	0,4000	8,02		1,9000	38,10
2090 Allocations familiales	2 005,00				3,4500	69,17
2120 Accident du travail	2 005,00				1,7000	34,09
2150 FNAL TA	2 005,00				0,1000	2,01
4940 Versement mobilité	2 005,00				2,0000	40,10
53M0 Réduction Maladie PS	2 005,00	-0,7500	-15,04			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	2 005,00				0,3000	6,02
7020 Assurance Chômage	2 005,00	2,4000	48,12		4,0000	80,20
7180 AGS (FNGS)	2 005,00				0,1500	3,01
71A0 CET Assurance Chômage	2 005,00				0,0500	1,00
73M0 Réduction Assurance chômage PS	2 005,00	-2,4000	-48,12			
74A0 Contrib. équilibre général T1	2 005,00	0,8600	17,24		1,2900	25,86
74N0 Retraite comp. unifiée T1	2 005,00	3,1500	63,16		4,7200	94,64
9000 CSG déductible	1 969,91	6,8000	133,95			
9208 Taxe d'apprentissage	2 005,00				0,6800	13,63
9226 Formation continue - de 11 salariés	2 005,00				0,5500	11,03
9256 Contribution au dialogue social	2 005,00				0,0160	0,32
9750 Réduction URSSAF	2 005,00					-212,55
9756 Régularisation réduction URSSAF						0,03
9770 Réduction retraite	2 005,00					-48,30
9774 Régularisation réduction retraite						0,01
TOTAL CHARGES SALARIALES			360,72			
9002 CSG non déductible	1 969,91	2,4000	47,28			
9004 CRDS	1 969,91	0,5000	9,85			
TOTAL RETENUES			417,85			470,15
NET IMPOSABLE				1 644,28		
80C0 Indemnité télétravail non soumise				20,00		

7.2. Indemnités forfaitaires journalières

Nous apportons le groupe de rubriques liées **1096 Ind. forfaitaire télétravail jour** pour traiter les indemnités forfaitaires journalières.

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
▶ Rémunération	1702	Indemnité télétrav	CEG	000000	
Rémunération	1732	Indemnité télétrav	CEG	000000	
Rémunération	80C2	Ind. télétravail jour	CEG	000000	

La rémunération **1702 Indemnité télétravail mois** alimente les cumuls **TT0 Indemnité télétravail** et **TT6 Nombre de jours de télétravail/mois**.

Cumuls : TT0 Indemnité télétravail

Caractéristiques | Bloc note

Prédéfini: CEGID

Code: TT0

Libellé: Indemnité télétravail

Nom court: Indemnité télétra

Thème: Autres | Période RAZ: Fin Période Fiscale

Cumul monétaire

Type coefficient: <Aucun> | Coefficient: ...

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération: Par le montant salarial

Par une cotisation: <<Aucun>>

Cumuls : TT6 Nombre de jours de télétravail/mois

Caractéristiques Bloc note

Prédéfini CEGID

Code TT6

Libellé Nombre de jours de télétravail/mois

Nom court Nombre de jours d

Thème Salaires Période RAZ Fin Période Fiscale

Cumul monétaire

Type coefficient <Aucun> Coefficient

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération Par la Base

Par une cotisation <<Aucun>>

La rémunération **80C2 Indemnité télétravail non soumise** alimente le cumul **TT2 Indemnité télétravail non soumise**.

Cumuls : TT2 Indemnité télétravail non soumise

Caractéristiques Bloc note

Prédéfini CEGID

Code TT2

Libellé Indemnité télétravail non soumise

Nom court Indemnité télétra

Thème Autres Période RAZ Fin Période Fiscale

Cumul monétaire

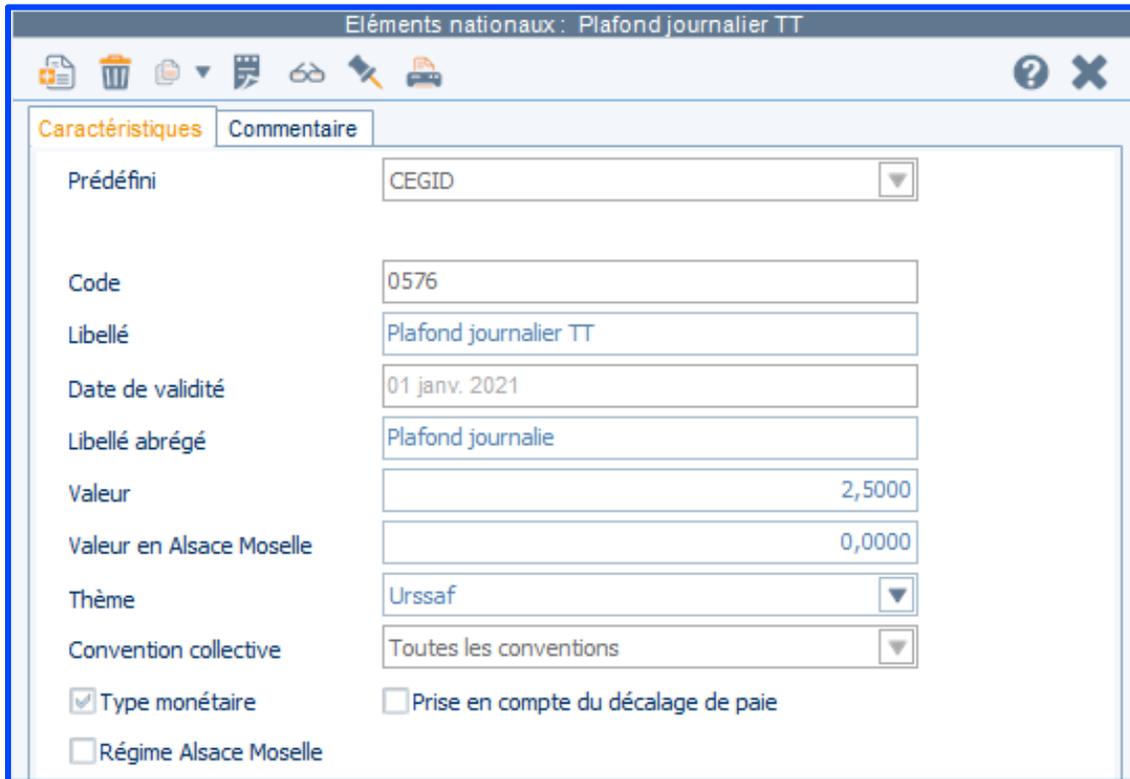
Type coefficient <Aucun> Coefficient

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération Par le montant salarial

Par une cotisation <<Aucun>>

Les limites d'exonération sont déterminées par les éléments nationaux **0576 Plafond journalier TT** et **0577 Limite exo journalière télétravail**.



Eléments nationaux : Plafond journalier TT	
Prédéfini	CEGID
Code	0576
Libellé	Plafond journalier TT
Date de validité	01 janv. 2021
Libellé abrégé	Plafond journalie
Valeur	2,5000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Urssaf
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Eléments nationaux : Limite exo journalière télétravail

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0577

Libellé: Limite exo journalière télétravail

Date de validité: 01 janv. 2021

Libellé abrégé: Limite exo journa

Valeur: 55,0000

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Principe de fonctionnement

En saisie de bulletin, insérer la rémunération **1702 Indemnité télétravail jours**

La fenêtre suivante s'ouvrira :

Contrôle de cohérence de la rubrique

ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	80C2	Rémunération	Ind. télétravail jour non sou	
A insérer	1732	Rémunération	Indemnité télétravail jour s	
A insérer	1702	Rémunération	Indemnité télétravail jours	

Sélectionner toutes les rubriques

Contrôle de cohérence de la rubrique				
ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	80C2	Rémunération	Ind. télétravail jour non so	
A insérer	1732	Rémunération	Indemnité télétravail jour	
A insérer	1702	Rémunération	Indemnité télétravail jours	

Valider, la question suivante vous sera alors proposée :

?
Contrôle de cohérence des rubriques

Des rubriques sélectionnées ne sont pas présentes dans le bulletin. Voulez-vous les insérer dans le bulletin en cours ?

Répondre à la question : cliquer sur **OUI**

Les rémunérations seront insérées dans votre saisie de bulletin :

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin									
Codc	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au		
0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00				
1702	Indemnité télétravail jours								
1732	Indemnité télétravail jour soumise					01/06/2021	30/06/2021		
3210	Absence congés payés								
3212	Absence heures congés payés								
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir								
4270	Indemnité congés payés								
4300	Indemnité compens. congés payés								
80C2	Ind. télétravail jour non soumise					01/06/2021	30/06/2021		

Saisir dans la base de la rémunération **1702 Indemnité télétravail jours** le nombre de jour de télétravail réalisé et en taux le taux de l'indemnité correspondante.

Par exemple, 20 jours de télétravail et un taux d'indemnité de 2,6 euros,

Saisie du bulletin									
BULLETIN CREATION		Etablissement		Salaire		ALL IN NON CADRE Luc		Sorte définitive	
		CBRH PAIE		0600000023		Date de sortie		<input type="checkbox"/>	
		Date d'entrée		21/12/2012		Date de sortie		<input type="checkbox"/>	
		Date de naissance		21/12/1992		Date de sortie		<input type="checkbox"/>	
		Trentième forcé		30 / 30		Acquis modifiés		Acquis Suppl. Anc.	
		Bases forcées				0,00 0,00 0,00			
		Tranches forcées							
Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Perf. bulletin									
Codc	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au		
0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00				
1702	Indemnité télétravail jours	20,00	2,60		52,00				
1732	Indemnité télétravail jour soumise				2,00	01/06/2021	30/06/2021		
3210	Absence congés payés								
3212	Absence heures congés payés								
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir								
4270	Indemnité congés payés								
4300	Indemnité compens. congés payés								
80C2	Ind. télétravail jour non soumise				50,00	01/06/2021	30/06/2021		

L'indemnité forfaitaire est bien réparti à 2 euros soumis à cotisation et 50 euros non soumis (20*2,5 euros).

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES TAUX MONTANT	
0002 Salaire mensuel	151,67			2 000,00		
1732 Indemnité Forfait mobilités soumise				2,00		
TOTAL BRUT				2 002,00		
2000 Maladie	2 002,00	0,7500	15,02		7,0000	140,14
2030 Ass. Vieillesse TA	2 002,00	6,9000	138,14		8,5500	171,17
2060 Vieillesse dépl.	2 002,00	0,4000	8,01		1,9000	38,04
2090 Allocations familiales	2 002,00				3,4500	69,07
2120 Accident du travail	2 002,00				1,7000	34,03
2150 FNAL TA	2 002,00				0,1000	2,00
4940 Versement mobilité	2 002,00				2,0000	40,04
53M0 Réduction Maladie PS	2 002,00	-0,7500	-15,02			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	2 002,00				0,3000	6,01
7020 Assurance Chômage	2 002,00	2,4000	48,05		4,0000	80,08
7180 AGS (FNCS)	2 002,00				0,1500	3,00
71A0 CET Assurance Chômage	2 002,00				0,0500	1,00
73M0 Réduction Assurance chômage PS	2 002,00	-2,4000	-48,05			
74A0 Contrib. équilibre général T1	2 002,00	0,8600	17,22		1,2900	25,83
74N0 Retraite comp. unifiée T1	2 002,00	3,1500	63,06		4,7200	94,49
9000 CSG déductible	1 966,97	6,8000	133,75			
9208 Taxe d'apprentissage	2 002,00				0,6800	13,61
9226 Formation continue - de 11 salariés	2 002,00				0,5500	11,01
9256 Contribution au dialogue social	2 002,00				0,0160	0,32
9750 Réduction URSSAF	2 002,00					-214,03
9756 Régularisation réduction URSSAF						-0,28
9770 Réduction retraite	2 002,00					-48,63
9774 Régularisation réduction retraite						-0,06
TOTAL CHARGES SALARIALES			360,18			
9002 CSG non déductible	1 966,97	2,4000	47,21			
9004 CRDS	1 966,97	0,5000	9,83			
TOTAL RETENUES			417,22			466,84
NET IMPOSABLE				1 641,82		
80C2 Indemnité télétravail non soumise				50,00		

Maintenant, prenons le même cas mais avec 23 jours de télétravail :

Salaires Bases de cotisation Cotisations Retenues Primes Non Imposables Commentaires Diagnostic Per. Bulletin									
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	Du	Au		
0002	Salaire mensuel	151,67			1 500,00				
1732	Indemnité télétravail jours	23,00	2,60		59,80				
1732	Indemnité télétravail jour soumise				4,80	01/06/2021	30/06/2021		
3210	Absence congés payés								
3212	Absence heures congés payés								
32Y0	Irb de jours calendaires à saisir								
4270	Indemnité congés payés								
4300	Indemnité congés payés								
80C2	Irb télétravail jour non soumise				55,00	01/06/2021	30/06/2021		

L'indemnité forfaitaire est bien réparti à 4,8 euros soumis à cotisation et 55 euros non soumis (23*2,5 euros limité à 55 euros).

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			2 000,00		
1732 Indemnité Forfait mobilités soumise				4,80		
TOTAL BRUT				2 004,80		
2000 Maladie	2 004,80	0,7500	15,04		7,0000	140,34
2030 Ass. Vieillesse TA	2 004,80	6,9000	138,33		8,5500	171,41
2060 Vieillesse dépl.	2 004,80	0,4000	8,02		1,9000	38,09
2090 Allocations familiales	2 004,80				3,4500	69,17
2120 Accident du travail	2 004,80				1,7000	34,08
2150 FNAL TA	2 004,80				0,1000	2,00
4940 Versement mobilité	2 004,80				2,0000	40,10
53M0 Réduction Maladie PS	2 004,80	-0,7500	-15,04			
5700 Contribution solidarité d'autonomie	2 004,80				0,3000	6,01
7020 Assurance Chômage	2 004,80	2,4000	48,12		4,0000	80,19
7180 AGS (FNCS)	2 004,80				0,1500	3,01
71A0 CET Assurance Chômage	2 004,80				0,0500	1,00
73M0 Réduction Assurance chômage PS	2 004,80	-2,4000	-48,12			
74A0 Contrib. équilibre général T1	2 004,80	0,8600	17,24		1,2900	25,86
74N0 Retraite comp. unifiée T1	2 004,80	3,1500	63,15		4,7200	94,63
9000 CSG déductible	1 969,72	6,8000	133,94			
9208 Taxe d'apprentissage	2 004,80				0,6800	13,63
9226 Formation continue - de 11 salariés	2 004,80				0,5500	11,03
9256 Contribution au dialogue social	2 004,80				0,0160	0,32
9750 Réduction URSSAF	2 004,80					-212,69
9756 Régularisation réduction URSSAF						0,18
9770 Réduction retraite	2 004,80					-48,33
9774 Régularisation réduction retraite						0,05
TOTAL CHARGES SALARIALES			360,68			
9002 CSG non déductible	1 969,72	2,4000	47,27			
9004 CRDS	1 969,72	0,5000	9,85			
TOTAL RETENUES			417,80			470,08
NET IMPOSABLE				1 644,12		
80C2 Indemnité télétravail non soumise				55,00		

8. FORFAIT MOBILITES DURABLES

Nous apportons le groupe de rubriques liées **1092 Forfait mobilités durables** pour traiter le forfait mobilités durables.

Groupe de rubriques liées					
Nature	Rubrique	Libellé	Prédéfini	Dossier	Commentaire
▶ Rémunération	1716	Indemnité Forfait r	CEG	000000	
Rémunération	1720	Indemnité Forfait r	CEG	000000	
Rémunération	80B4	Forfait mobiltés d	CEG	000000	

La rémunération **1716 Indemnité Forfait mobilités durable** alimente le cumul **FM0 Forfait mobilités durables**.

Cumuls : FM0 Forfait mobilités durables

📄 🗑️ 🔑 🚗
🔍 ✕

Caractéristiques

Bloc note

Prédéfini CEGID ▼

Code FM0

Libellé Forfait mobilités durables

Nom court Forfait mobilités

Thème Autres ▼ Période RAZ Fin Exercice Social ▼

Cumul monétaire

Type coefficient <Aucun> ▼ Coefficient ...

Type d'alimentation du cumul

Par une rémunération Par le montant salarial ▼

Par une cotisation <<Aucun>> ▼

La limite d'exonération est déterminée par l'élément national **1982 Limite exo Forfait mobilité durable**.

Eléments nationaux : Limite exo Forfait mobilité durable

Caractéristiques Commentaire

Prédéfini CEGID

Code 1982

Libellé Limite exo Forfait mobilité durable

Date de validité 01 janv. 2021

Libellé abrégé Limite exo Forfai

Valeur 500,0000

Valeur en Alsace Moselle 0,0000

Thème Général

Convention collective Toutes les conventions

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Principe de fonctionnement

En saisie de bulletin, insérer la rémunération **1716 Indemnité Forfait mobilités durable**

La fenêtre suivante s'ouvrira :

Contrôle de cohérence de la rubrique

ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	80B4	Rémunération	Forfait mobiltés durables r	
A insérer	1720	Rémunération	Indemnité Forfait mobilités	
A insérer	1716	Rémunération	Indemnité Forfait mobilités	

Sélectionner toutes les rubriques

Contrôle de cohérence de la rubrique				
ACTION	RUBRIQUE	NATURE	LIBELLE	COMMENTAIRE
A insérer	80B4	Rémunération	Forfait mobiltés durables	
A insérer	1720	Rémunération	Indemnité Forfait mobilité	
A insérer	1716	Rémunération	Indemnité Forfait mobilité	

Valider, la question suivante vous sera alors proposée :

?
Contrôle de cohérence des rubriques

Des rubriques sélectionnées ne sont pas présentes dans le bulletin. Voulez-vous les insérer dans le bulletin en cours ?

Répondre à la question : cliquer sur **OUI**.

Les rémunérations seront insérées dans votre saisie de bulletin :

Saisie du bulletin																																																																					
BULLETIN CREATION		Etablissement		Salaire		ALL IN NON CADRE Luc		Sortie définitive																																																													
		CBRH PAIE		0000000021		ALL IN NON CADRE Luc																																																															
		Date d'entrée		21/12/2012		Date de sortie																																																															
		Date de naissance		21/12/1992																																																																	
Du	01/06/2021	au	30/06/2021	<input type="checkbox"/> Trentième forcé 30 / 30		Acquis		Suppl.	Anc.																																																												
Edité du	01/06/2021	au	30/06/2021	<input type="checkbox"/> Bases forcées		<input type="checkbox"/> Acquis modifiés		0,00	0,00																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Libellé</th> <th>Base</th> <th>Taux</th> <th>Coefficient</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0002</td> <td>Salaires mensuel</td> <td>151,67</td> <td></td> <td></td> <td>1 500,00</td> </tr> <tr> <td>1716</td> <td>Indemnité Forfait mobiltés durable</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1720</td> <td>Indemnité Forfait mobiltés soumise</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3210</td> <td>Absence congés payés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3212</td> <td>Absence heures congés payés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>37V3</td> <td>Nb de jours calendaires à saisir</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4270</td> <td>Indemnité congés payés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4300</td> <td>Indemnité compens. congés payés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>80B4</td> <td>Forfait mobiltés durables non soum</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>										Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant	0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00	1716	Indemnité Forfait mobiltés durable					1720	Indemnité Forfait mobiltés soumise					3210	Absence congés payés					3212	Absence heures congés payés					37V3	Nb de jours calendaires à saisir					4270	Indemnité congés payés					4300	Indemnité compens. congés payés					80B4	Forfait mobiltés durables non soum				
Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant																																																																
0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00																																																																
1716	Indemnité Forfait mobiltés durable																																																																				
1720	Indemnité Forfait mobiltés soumise																																																																				
3210	Absence congés payés																																																																				
3212	Absence heures congés payés																																																																				
37V3	Nb de jours calendaires à saisir																																																																				
4270	Indemnité congés payés																																																																				
4300	Indemnité compens. congés payés																																																																				
80B4	Forfait mobiltés durables non soum																																																																				

Saisir dans la base de la remuneration 1716 "Indemnité Forfait mobiltés durable" le montant de l'allocation correspondante.

Par exemple 600 euros,

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaires mensuel	151,67			1 500,00
1716	Indemnité Forfait mobiltés durable	600,00	1,00		600,00
1720	Indemnité Forfait mobiltés soumise				100,00
3210	Absence congés payés				
3212	Absence heures congés payés				
37V3	Nb de jours calendaires à saisir				
4270	Indemnité congés payés				
4300	Indemnité compens. congés payés				
80B4	Forfait mobiltés durables non soum				500,00

L'allocation forfaitaire est bien répartie à 100 euros soumis à cotisation et à 500 euros non soumis.

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			1 500,00	
1720 Indemnité Forfait mobilités soumise				100,00	
TOTAL BRUT				1 600,00	
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 600,00				112,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	1 600,00				18,56
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	1 600,00	6,9000	110,40		136,80
Sécurité Sociale déplafonnée	1 600,00	0,4000	6,40		30,40
Complémentaire Tranche 1	1 600,00	4,7900	76,64		100,00
FAMILLE					
Famille	1 600,00				55,20
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	1 600,00				67,20
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Autres contributions dues par l'employeur	1 600,00				26,66
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1 572,00	6,8000	106,90		
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					
Exonérations de cotisations employeur	1 600,00				-480,00
Exonérations de cotisations employeur - Régularisation					-39,36
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1 572,00	2,9000	45,59		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			345,93		27,46
NET IMPOSABLE				1 299,66	
80B4 Forfait mobilités durables non soum				500,00	

Dans le même cas de figure, le mois suivant :

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			1 500,00
1716	Indemnité Forfait mobilités durable	600,00	1,00		600,00
1720	Indemnité Forfait mobilités soumise				600,00
3210	Absence congés payés				
3212	Absence heures congés payés				
3718	Nb de jours calendaires à saisir				
4270	Indemnité congés payés				
4300	Indemnité compens. congés payés				
80B4	Forfait mobilités durables non soum				

La limite annuelle étant dépassée, alors l'indemnité est totalement soumise à cotisations.

RUBRIQUES	QUANTITE OU BASE	TAUX	A DEDUIRE	A PAYER	CHARGES PATRONALES MONTANT
0002 Salaire mensuel	151,67			1 500,00	
1720 Indemnité Forfait mobilités soumise				600,00	
TOTAL BRUT				2 100,00	
SANTÉ					
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 100,00				147,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES					
Accidents du Travail - Maladies Professionnelles	2 100,00				24,36
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	2 100,00	6,9000	144,90		179,55
Sécurité Sociale déplafonnée	2 100,00	0,4000	8,40		39,90
Complémentaire Tranche 1	2 100,00	4,7900	100,59		131,25
FAMILLE					
Famille	2 100,00				72,45
ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2 100,00				88,20
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
Autres contributions dues par l'employeur	2 100,00				34,99
CSG DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 063,25	6,8000	140,30		
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					
Exonérations de cotisations employeur	2 100,00				-209,58
Exonérations de cotisations employeur - Régularisation					-125,72
CSG/CRDS NON DEDUCTIBLE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU					
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 063,25	2,9000	59,84		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			454,03		382,40
NET IMPOSABLE				1 705,81	

Décret n°2020-541 du 9 mai 2020 au JO du 10 mai 2020

9. EXONERATION FORFAIT SOCIAL 10%

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/2489

9.1. URSSAF

Création de la cotisation **89A4 Exo Forfait social 10%**

Cotisations : 89A4 Exo Forfait social 10%

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini	CEGID	Code	89A4
Libellé	Exo Forfait social 10%		
Nature	Cotisation	Thème	URSSAF
Nom court	Forfait social fd	<input type="checkbox"/> Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois	
Organisme	URSSAF	<input checked="" type="checkbox"/> Rubrique imprimable sur le bulletin	
Activité	<Toutes>	Critère d'application	

Validité

Du	<<Aucun>>	Au	<<Aucun>>
Mois	<<Aucun>>	Mois	<<Aucun>>
Mois	<<Aucun>>	Mois	<<Aucun>>

Exonération fofait social (10%)
CTP 682

Bulletin simplifié

Code de regroupement	301	Autres contributions dues par l'employeur
Theme	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR	

Cotisations : 89A4 Exo Forfait social 10%

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CIW0	Base forfait social 10% (Z19)	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Variable de Paie	CPA4	Exo forfait social 10%	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Affectation Ducs :

Caractéristiques

Prédéfini CEGID

Cotisation 89A4 Exo Forfait social 10%

Codification 1F0682P EXO FORF SOC 10%

Codification Alsace-Moselle 1F0682P

DUCS paramétrage Paie et GRH : 1F0682P EXO FORF SOC 10%

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Codification DUCS: 1F0682P Codification DUCS Alsace-Moselle: 1F0682P

Libellé codification: EXO FORF SOC 10%

Zème libellé:

Base type arrondi: Au plus près

Montant type arrondi: Au plus près

Type de cotisation: Base & Montant

Type de personnel: 682 EXONERATION FORF Type de personnel Alsace-Moselle: 682 EXONERATION FORF

DSN thème des CTP: Autre Réduction

Assiette de cotisation: Plafonné

Destinataire de la cotisation: <<Aucun>>

9.2. MSA

Création de la cotisation **89T6 Exonération forfait social 10% MSA**

Cotisations : 89T6 Exo forfait social 10% MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini: CEGID Code: 89T6

Libellé: Exo forfait social 10% MSA

Nature: Cotisation Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Forfait social pr Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme: MSA Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité: <Toutes> Critère d'application: ...

Validité

Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Exonération forfait social (10%)
Code cotisation individuel 912

Bulletin simplifié

Code de regroupement: 301 ... Autres contributions dues par l'employeur

Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 89T6 Exo forfait social 10% MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	CIW0	Base forfait social 10% (Z19)	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Variable de Paie	CPA4	Exo forfait social 10%	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 89T6 Exo forfait social 10% MSA

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 912 - Exonération du forfait social à 10%

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie <<Aucune>>

10. RETRAITE SUPPLEMENTAIRE AGRICOLE NON CADRE

Création du profil **RU8 Retraite supplémentaire agricole Non Cadre**

Code : RU8		Libellé : Retraite supplémentaire agricole NC		Prédéfini Cegid : CEGID	
Type du Profil : Autres Cotisations		Thème du Profil :			
<u>Liste des Rubriques Associées</u>					
Nature	Code	Libellé	Imprimable	Prédéfini	
Rémunération	9908	Assiette Retraite sup indemnité APA		CEGID	
Rémunération	99Y4	DSN Prévoyance et retraite suppl		CEGID	
Base de cotisation	1112	Base retraite supplémentaire NC		CEGID	
	00M0	Activité MSA		CEGID	
	8286	Retraite suppl. agricole NC TA	✓	CEGID	
	8288	Retraite suppl. agricole NC TB	✓	CEGID	
	8290	Retraite suppl. agricole NC TC	✓	CEGID	
	89T0	Forfait social MSA	✓	CEGID	

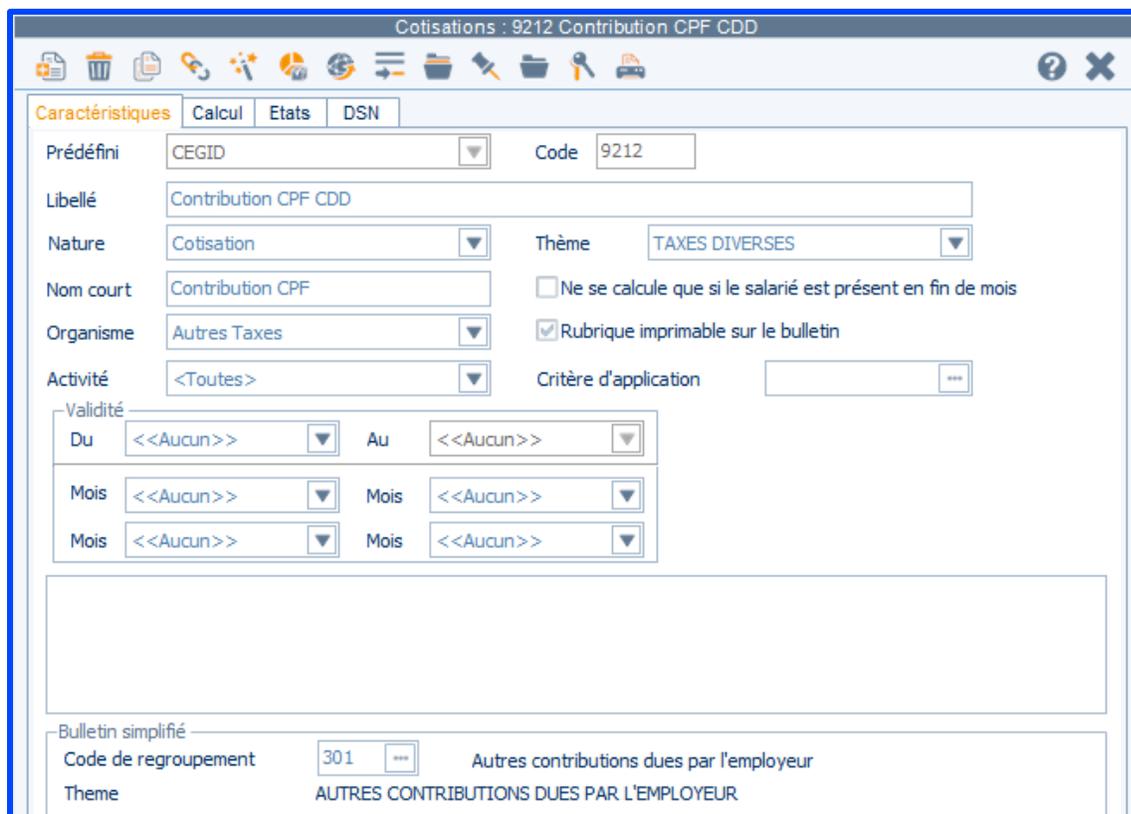
Accord national du 15 septembre 2020 étendu par arrêté du 2 décembre 2020 au JO du 13 janvier 2021

11. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – CDD

Les cotisations décrites ci-dessous sont à intégrer dans vos profils STANDARD et/ou DOSSIER que vous utilisez pour les salariés concernés.

11.1. Régime général

Création de la cotisation **9212 Contribution CPF CDD**



Cotisations : 9212 Contribution CPF CDD

Caractéristiques | Calcul | Etats | DSN

Prédéfini: CEGID Code: 9212

Libellé: Contribution CPF CDD

Nature: Cotisation Thème: TAXES DIVERSES

Nom court: Contribution CPF

Organisme: Autres Taxes

Activité: <Toutes>

Validité: Du: <<Aucun>> Au: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>> Mois: <<Aucun>>

Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois:

Rubrique imprimable sur le bulletin:

Code de regroupement: 301 Theme: AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 9212 Contribution CPF CDD

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	1264	Taxes parafiscale (Cumul 31+Z53)	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Élément National	1028	Contribution CPF CDD	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

11.2.MSA

Création de la cotisation **92T2 FAFSEA Contribution CPF CDD**

Cotisations : 92T2 FAFSEA Contribution CPF CDD

Caractéristiques Calcul Etats DSN

Prédéfini CEGID Code 92T2

Libellé FAFSEA Contribution CPF CDD

Nature Cotisation Thème TAXES DIVERSES

Nom court FAFSEA CPF CDD Ne se calcule que si le salarié est présent en fin de mois

Organisme MSA Rubrique imprimable sur le bulletin

Activité <Toutes> Critère d'application

Validité

Du <<Aucun>> Au <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Mois <<Aucun>> Mois <<Aucun>>

Bulletin simplifié

Code de regroupement 301 Autres contributions dues par l'employeur

Theme AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR

Cotisations : 92T2 FAFSEA Contribution CPF CDD

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	1264	Taxes parafiscale (Cumul 31+Z53)	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Élément National	1028	Contribution CPF CDD	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 92T2 FAFSEA Contribution CPF CDD

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	057 - Cotisation Formation professionnelle FAFSEA CDD
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>

12. APPRENTI - APEC 0/4 PSS < 0.79 SMIC

Correction du nombre de décimale du taux salariale et ajout des cumuls **08 charges salariales**, **09 Net imposable** et **10 Net à payer** pour les cotisations suivantes :

- **79C2 APEC 0/4 PSS < 0.79 SMIC**
- **79C6 APECITA 0/4 PSS < 0.79 SMIC**
- **79D0 APECITA 0/1 PSS < 0.79 SMIC**

Il passe de 2 à 3 décimales après la virgule.

13. ANNEXES

13.1.KBs utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0031835](#) DSN Link : Comment expliquer le retard de vos CRM DGFIPH ?

[KB0031736](#) Cegid Production Sociale : Les évolutions des Attestations Employeurs destinées à Pôle Emploi

[KB0031617](#) DSN Link : Comment gérer la DOETH en DSN ?

[KB0031838](#) DSN Link : Quelles sont les consignes des URSSAF en cas de contestation de l'effectif OETH ?

[KB0031424](#) Cegid Production Sociale : Comment déclarer le statut des salariés BOETH ?

13.2.KBs des plans de paie précédents

Plan de paie du 17 mai 2021 : [KB0031753](#)

Plan de paie du 16 avril 2021 : [KB0031576](#)

Plan de paie du 15 mars 2021 : [KB0031378](#)

Plan de paie du 15 février 2021 : [KB0031154](#)

Plan de paie du 21 janvier 2021 : [KB0030996](#)

Plan de paie du 15 janvier 2021 : [KB0030933](#)

Plan de paie du 6 janvier 2021 : [KB0030857](#)

Plan de paie du 16 décembre 2020: [KB0030732](#)

Plan de paie du 16 novembre 2020 : [KB0030496](#)

Plan de paie du 16 octobre 2020 : [KB0030321](#)

Plan de paie du 16 septembre 2020 : [KB0030080](#)

Plan de paie du 10 juillet 2020 : [KB0029809](#)

Plan de paie du 16 juin 2020 : [KB0029626](#)